

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019/229

DATE DE
CONVOCATION

Le 14 janvier 2019

OBJET :

DECISION
MODIFICATIVE N°2
BUDGET PRINCIPAL
2018

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

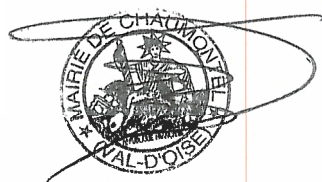
Présents : 12

Votants : 12

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 21 janvier 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE

EXCUSÉ(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GUENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Betty HUYLEBROECK

oooooooooooo

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal ;

Qu'il convient de régulariser le montant prévisionnel des intérêts courus non échus afin de les adapter à la réalité des montants obtenus depuis l'adoption du budget primitif 2018.

Les réajustements concernent des crédits ouverts aux sections de fonctionnement sur le budget principal 2018 aux articles suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant (€)	Article (Chap) - Opération	Montant (€)
66112 (66) : ICNE de l'exercice N	309.15		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-309.15		
Total dépenses :	0.00	Total recettes :	0.00

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE cette décision modificative n° 2 en votant les crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

